



2° semestre 2020 : Les Médecins Thermaux au temps du 2° Covid

Les médecins thermaux ont fait face à une foule d'informations relatives à la pandémie. Y inclus celles courriers du SNMTh dont voici ci-dessous une brève chronique.

20 janvier Rencontre avec la mission Gouttebel

3 représentants du SNMTh ont pu présenter leur bilan de la saison 2020, leurs revendications pour les médecins et leurs préconisations pour la saison 2021 et au delà

14 Janvier Remerciements du SNMTh pour les aides obtenues

Ils s'adressent à tous ceux qui ont permis leur réalisation.

« J'ai le plaisir de vous confirmer que les médecins thermaux ont pu bénéficier, non sans certaines hésitations de quelques CPAM, du dispositif d'aide liée à la pandémie Covid et, en particulier, de « l'avance de Compensation de Perte d'Activité » (CPA) mise en place par la CNAM.

Cette aide constitue un véritable ballon d'oxygène pour notre groupe, victime en 2020 de pertes de chiffre d'affaires supérieures à 60 %.

Soyez-en chaleureusement remercié au nom de l'ensemble des médecins thermaux ».

17 décembre une mission sur l'avenir du thermalisme

Le 1^{er} Ministre a chargé le Président du Conseil Départemental du Puy deDome d'un audit de la filière auquel le SNMTh prendra une part active.

Cette mission fera l'objet d'un Conseil d'Administration élargi lors d'une visio conférence début janvier.

8 décembre Baisse brutale d'activité : les médecins thermaux appellent à l'aide

La presse spécialisée se fait l'écho de nos demandes (*Egora*)

“Donnons un peu d'air aux médecins thermaux et ne laissons pas leur cabinet s'asphyxier !”

« Depuis le reconfinement, fin octobre, les médecins thermaux ont dû stopper brutalement toute activité suite à la fermeture des thermes. Les syndicats médicaux appellent l'Assurance maladie à intégrer les thermaux aux mesures de compensation de perte de revenus.

Alors que ces médecins font face à des difficultés financières considérables suite à la fermeture des centres thermaux depuis le 29 octobre, ils ne sont pas concernés par les mesures de CPA ; seuls les médecins exerçant à l'hôpital et subissant les conséquences des déprogrammations liées au Covid peuvent en bénéficier.

Face à cette situation, les syndicats réclament l'action de l'Assurance maladie et demandent à ce que les médecins thermaux puissent bénéficier “au plus vite” du mécanisme d'accompagnement »

3 Novembre le SNMTh demande une aide d'urgence

Adressée au Ministre du tourisme en charge du thermalisme, aux représentants des maires et des députés des régions thermales, avec l'appui des syndicats médicaux.

« Aujourd'hui, la pandémie a 3 conséquences :

1. la perte de BNC de l'ordre de 60 % pour l'ensemble de nos cabinets ;
2. un impact catastrophique sur la démographie thermique ;
3. des risques majeurs sur la pérennité de ce secteur fragile.

Face à ce cataclysme, les MTh libéraux nécessitent le soutien des pouvoirs publics. Le thermalisme est médical et social prend en charge des pathologies chroniques, complexes et coûteuses, de manière efficace et efficiente. Nos prestations utilisent les ressources locales, respectent l'écologie, proposent des services de proximité, répondent à des besoins sociétaux.

En outre, la Covid a démontré que nous savions contrôler les risques sanitaires.
Dans un 1er temps, le SNMTh demande que les mesures de CPA soient rétablies. »

2 Novembre le SNMTh explicite sa position sur la non proratisation

« Les honoraires médicaux de surveillance thermale obéissent à un principe simple:
tout forfait thermal commencé est intégralement dû .

Face à une situation exceptionnelle, le SNMTh propose à ses adhérents de facturer leurs honoraires en conséquence.

Cette position fait l'objet de nombreux échanges avec les services compétents, de la CNAM en particulier.
Elle reste à être entérinée.

29 octobre : on ferme

Lettre aux médecins médecins thermaux

« Les décisions des pouvoirs publics qui s'imposent à l'ensemble de la filière thermale sont claires :

- tous les Etablissements Thermaux ferment ce soir jeudi. Il n'y aura pas de soin thermal demain.
- les curistes rentrent chez eux au plus tard ce week-end »

26 octobre : un point sur la situation actuelle

La Covid représente une menace significative pour la pratique thermale ;

- en résultent des conséquences majeures pour notre filière ;
- au printemps, face au danger qui se profilait, les responsables thermaux, en accord avec les autorités nationales de tutelle ont suspendu toute activité, le 15 mars ;
- en parallèle, ils ont défini des règles de fonctionnement strictes, regroupées dans un référentiel sanitaire exemplaire ;
- leur mise en place a autorisé la réouverture des établissements thermaux à partir du 22 juin ;
- depuis leur observance quotidienne permet aux curistes de suivre des soins dans des conditions de sécurité optimales.

Après 4 mois de fonctionnement, un bilan au niveau national fait état d'un très bon retour des curistes, satisfaits d'avoir pu bénéficier de soins qui leur sont nécessaires et de l'absence de cluster thermal.

Les médecins thermaux et l'ensemble des professionnels sont conscients que les récents développements de la pandémie menacent l'activité thermale. Pour y faire face, ils intensifient les mesures de prévention. Le SNMTh recommande donc aux curistes de prendre attache avec leurs médecins et interlocuteurs thermaux habituels avant de débiter leur cure.

25 octobre : des précautions réactualisées

Face à l'évolution de la pandémie, il est important de disposer de consignes claires concernant les curistes Covid+.

Dans l'attente de recommandations officielles, les infectiologues hospitaliers conseillent :

- pour les cas symptomatique non graves (c'est-à-dire sans passage en réanimation) : un délai de sécurité de 14 jours avant la reprise des soins
- pour les cas graves (passage en réanimation) : 3 semaines.
- Dans tous les cas, la quarantaine doit durer 7 jours minimum. Au-delà des 7 jours, si les patients sont toujours symptomatiques (courbatures, fièvre et dyspnée surtout), ils doivent prolonger l'isolement jusqu'à 48h après la disparition des symptômes.

Le SNMTh a attiré l'attention des responsables des thermes et des pouvoirs publics au niveau local et nationale sur l'importance des mesures d'isolement.